Actualités
Cette actualité a plus de 6 mois !

Appel à manifestation d'intérêt "Génération air pur"

- Air
- EEDD : enjeux, pédagogies et méthodes
- Santé-Environnement

- GRAINE Auvergne-Rhône-Alpes
- info@graine-ara.org
  0482535013

Article déposé par GRAINE ARA le mer 25/03/2026 - 15:11

Déploiement d'actions d'éducation aux enjeux liés à la qualité de l'air auprès des jeunes

Télécharger l'AMI au format pdf

Contexte

Plan régional Santé-Environnement Auvergne-Rhône-Alpes : les territoires en action pour un environnement favorable à la santé

L'air que nous respirons, l'eau et les aliments que nous ingérons, le bruit auquel nous sommes exposés, influent tous de manière plus ou moins directe sur notre santé. C'est pourquoi, depuis 2004, la France élabore tous les cinq ans un Plan National Santé-Environnement (PNSE), inscrit dans le Code de la santé publique.

Décliné en région, le PRSE 4 en Auvergne-Rhône-Alpes comporte trois axes. L'axe 2 « Réduire les expositions » s'attache à la production d'outils et de ressources visant à promouvoir les bonnes pratiques favorables à la santé et à réduire les risques sanitaires liés aux déterminants environnementaux notamment au regard des enjeux liés à la **qualité de l'air intérieur et extérieur.**

En effet, la **qualité de l'air** est un déterminant de santé majeur pour chacun et chacune et présente un risque sanitaire supplémentaire pour les personnes vulnérables. En complément

d'actions réglementaires, le PRSE4 vise à inciter des publics ciblés, notamment les citoyens, les jeunes, les collectivités et les entreprises, à agir pour améliorer la qualité de l'air à travers des actions innovantes, mobilisatrices et pédagogiques.

L'appel à manifestation d'intérêt

Cet appel vise à soutenir le développement de projets d'éducation aux enjeux liés à la qualité de l'air auprès des jeunes en Auvergne-Rhône-Alpes. Les porteurs retenus bénéficieront d'un financement maximum de **3000 euros.**

Sous réserve de crédits, jusqu'à cinq projets pourront être retenus pour l'année 2026/2027.

Objectifs spécifiques des projets attendus

- Accompagner la compréhension par les jeunes des enjeux en termes de santé et de protection de l'environnement liés à la qualité de l'air.
- Permettre aux jeunes de comprendre les alternatives et actions tant d'un point de vue individuel que collectif pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.
- Rendre les jeunes acteurs et actrices de démarches de préservation et d'amélioration de la qualité de l'air.

Structures concernées

- les associations : associations d'éducation populaire, d'éducation à l'environnement, de prévention et santé, sports, loisirs, ...
- les collectivités : service jeunesse, centre social municipal, centre d'accueil et de loisirs, ...
- les établissements scolaires : collèges et lycées (technologique et professionnel et agricole), MFR, CFA, ...

Public bénéficiaire

Les enfants et jeunes entre 11 et 18 ans

Périmètre concerné

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Modalités d'intervention attendues

- **Démarche pédagogique d'éducation populaire**

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à soutenir le développement de projets qui s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire. Ainsi, seront favorisés les projets qui mettent en œuvre une approche pédagogique visant à développer la connaissance et la capacité d'analyse critique des jeunes et à les accompagner dans le développement de leur pouvoir d'agir en tant que citoyens et citoyennes. Les projets devront comporter plusieurs interventions auprès d'un même public cible. Les projets pourront intégrer une part de sensibilisation des encadrants des jeunes.

- **Approche croisée/systémique**

Cet Appel à manifestation d'intérêt vise à soutenir des projets qui s'attachent à traiter des enjeux liés à la qualité de l'air, intérieur et extérieur, de manière systémique en favorisant des actions permettant aux jeunes de comprendre les liens entre qualité de l'air et santé, le cadre de vie (bâtiments et environnement proche), préservation de la biodiversité, dérèglement climatique, ...

- **Ancrage territorial et partenariat**

L'ancrage du projet sur son territoire, en partenariat avec les autres acteurs et actrices (associations, établissements scolaires, entreprises) du territoire et prenant en compte les problématiques spécifiques liées à la qualité de l'air de celui-ci, sera un critère d'évaluation et de sélection des projets soutenus dans le cadre de l'AMI.

- **Valorisation des projets**

Afin de pouvoir inspirer d'autres actions et sensibiliser des publics indirects (autres jeunes, familles, élus, habitants et habitantes), le comité de sélection des projets sera attentif aux actions de valorisation (exposition, forum, articles, vidéos..) proposées dans le déroulement du projet.

Critères de sélection

Les projets seront choisis pour garantir une diversité de territoires et de projets. Le comité de sélection évaluera la pertinence du projet au regard des modalités attendues.
Nous favoriserons également les territoires les plus exposés aux impacts négatifs liés à la qualité de l'air et ceux sur lesquels n'existent pas déjà des programmes d'action développés sur ces enjeux éducatifs.
Seront également favorisées les réponses donnant une description claire et détaillées des objectifs et du déroulement des projets.

Ressources disponibles

Afin d'accompagner au mieux les porteurs et porteuses de projet au développement de nouvelles actions, vous trouverez sur le site ressources du Pôle ESE Auvergne-Rhône-Alpes des ressources pédagogiques ainsi que des acteurs ressources en éducation à la qualité de l'air sur cette page dédiée.
Il sera possible de proposer un projet construit localement ou de déployer le parcours pédagogique construit par le Pôle ESE et disponible sur cette page dédiée.

Modalités de participation à l'AMI

Dates de dépôt : du 16/03/2026 au 22/05/2026
! La subvention allouée pour cet appel à projets n'est pas cumulable avec une autre subvention portant sur la qualité de l'air et attribuée dans la même année par la Dreal AuRA.
Pour répondre à l'AMI, il faut compléter le formulaire de réponse en ligne.

- Si vous êtes une association, vous devez envoyer une lettre d'engagement signée par la structure d'accueil du public cible où le projet se déploiera (établissement scolaire, centre social...).
- Si vous êtes une structure d'accueil de jeunes et que vous souhaitez déployer un projet avec un partenaire ressource, vous devez envoyer une lettre d'engagement signée par le partenaire ressource.

Ces lettres sont à envoyer à : info@graine-ara.org en indiquant dans l'objet du mail « AMI Génération Air Pur – Nom de la structure porteuse- lettres d'engagement partenaires ».

Une fois sélectionnée, les structures devront remplir des documents administratifs plus complets (CERFA, ...).

Participation à une démarche de suivi et évaluation

Cet appel à manifestation d'intérêt étant une action nouvelle et expérimentale, la DREAL et le Pôle Éducation et promotion de la Santé Environnement, souhaitent mettre en œuvre une démarche de suivi et évaluation transversale à l'ensemble des projets soutenus. Des outils de suivi et d'évaluation des actions seront donc à mettre en œuvre par les porteurs de projets qui s'engageront à faire remonter les résultats de cette démarche. En outre, des réunions de suivi individuel et/ou collectif seront organisées avec les structures porteuses sélectionnées.

Informations

Deux réunions d'informations seront proposées pour présenter l'AMI et répondre à vos questions les 15 et 23 avril à 12h. . Lien d'inscription en ligne.

Pour toute question ou demande d'information complémentaire : marion.niclot@graine-ara.org